

Communiqué de la Section départementale du
SNEPAP-FSU des Bouches du Rhône.

Incident sécuritaire majeur au QSL – SAS d’Aix en Provence



C’est un évènement déjà peu courant dans un établissement pénitentiaire classique, c’est dire si sa portée a une résonance forte dans une petite structure tournée vers l’extérieur comme l’est la Structure d’Accompagnement vers la Sortie (SAS) & Quartier de Semi-Liberté (QSL) d’Aix en Provence.

Vendredi soir, les personnels de surveillance encadrant le retour d’une personne semi-libre ont découvert dans son sac un revolver, non chargé. Son propriétaire déclare avoir oublié de retirer de son sac ce revolver à barillet de poche, de toute évidence ancien, une arme de collection « familiale » explique-t-il... Le lendemain, c’est un couteau à la lame de 10 cm qui était découvert dans sa cellule...

Jusqu’ici, l’intéressé, qui n’est pas connu pour des violences, au profil plus vulnérable qu’autre chose, qui n’avait pas de difficulté comportementale à l’égard des personnels ou des co-détenus, et à quelques semaines de sa levée d’écrou, oubliait plutôt de rentrer à l’heure définie par son régime horaire, après son activité professionnelle. Nous avons franchi un cap dans la progression de ses curieux troubles de la mémoire... L’intéressé a évidemment immédiatement été réintégré en maison d’arrêt dans le cadre de la procédure d’urgence.

Le SNEPAP-FSU salue le calme et le professionnalisme des personnels, à une heure où ils sont en équipe réduite.

La SAS-QSL d’Aix en Provence est une structure particulière dans la région en ce qu’elle abrite en régime ouvert, sans cloisonnement, deux types de public sous écrou qui n’ont pas le même statut juridique ni le même régime de détention, ce qui est déjà une difficulté en soi :

- Les semi-libres, qui arrivent par la voie de l’aménagement de peine et de la libération sous contrainte. Ce dernier dispositif, peu opérationnel voire contreproductif dans sa combinaison avec un régime de réduction de peine destructeur avec la dernière réforme, multipliant les profils aux nombreux besoins criminogènes (addictions, éloignement de l’emploi, précarité, isolement, troubles du comportement...) pouvant difficilement être pris en charge au regard des reliquats de peine ultra courts et des dispositifs de droit commun aux abois). Ces personnes, affectées sur décision du magistrat, sortent chaque jour ou presque en fonction du régime horaire défini par l’autorité judiciaire, ou par le Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation sur délégation.
- Les personnes détenues sous statut SAS, au reliquat de peine inférieur à 2 ans, dont les profils nécessitent une prise en charge renforcée par une équipe pluridisciplinaire elle-même renforcée. Ces personnes sont affectées sur décision du chef d’établissement, après sélection interne.

Elles sortent plus rarement, après une phase d'évaluation, et par la voie de permissions de sortir répondant à des objectifs précis, accordées par la juge de l'application des peines, et par la suite par la direction de la SAS sur délégation (ce qui représente des milliers de permissions de sortir chaque année pour l'une des structures qui travaille le plus, sur le territoire national, par le biais de sortir encadrées par les personnels sur des activités extérieures, ou de permissions de sortir au titre de l'insertion et du maintien des liens familiaux en autonomie).

Il est normal que des profils difficiles, aux besoins criminogènes nombreux, soient affectés sur une structure qui a davantage de moyens pour les prendre en charge qu'un établissement classique (équipe du SPIP renforcée, personnels de surveillance plus nombreux et stables, France Travail, Mission locale etc.).

Mais cela signifie aussi que les conditions d'intervention et de sécurité ne doivent pas être sous-estimées comme elles le sont pour ce type de structures. Où les prises de produits stupéfiants (saisie de 50 grammes sur un semi-libre en début de semaine...), de téléphones portables et d'alcool sont régulières ; où les violences existent (4 détenus exclus en 72 heures après des bagarres la semaine dernière), où les menaces sur personnels ne sont pas absentes, comme ce fut le cas encore hier, samedi, avec un semi-libre sorti depuis 72 heures qui expliquait, à son retour sur la structure, avoir fêté son changement de statut au rosé, avant de menacer d'arracher la tête du collègue qui lui demandait de ranger ses affaires dans son casier....

L'incident de ce week end est particulièrement grave, et il doit être pris comme un avertissement par toutes et par tous.

- Il doit remettre au premier plan, en urgence, la question de la mise à disposition d'un scanner à rayon X, projet un temps envisagé, et vite rangé aux oubliettes au fil des coupes budgétaires drastiques d'un gouvernement qui n'a pourtant que le mot « sécurité » à la bouche pour ses établissements pénitentiaires.
- Si cela n'aurait pas directement empêché cet incident précis, il doit tout de même être rappelé aux autorités que cette structure, portée à bout de bras par une équipe d'encadrement réduite, n'a plus d'officiers depuis 2 ans, voit sa directrice courir entre les différents quartiers spécialisés dont elle a la tâche sur un établissement pénitentiaire en souffrance à tous les niveaux. Dans quelques jours, il en sera de même pour la Direction du SPIP, décimée.

Sur la SAS & QSL, les personnels de surveillance sont rodés à la sécurité dynamique du fait de leur proximité, de leur capacité d'évaluation et de dialogue avec le public détenu, de l'échange et du partage permanent au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de surveillants, de gradés, de CPIP, d'une ASS, d'une psychologue et d'une coordonnatrice socio-culturelle, de la cheffe de la structure et de la direction du SPIP... ; et c'est une bonne chose là où ne parlons souvent trop que de « sécurité statique » dans nos établissements.

Mais cette dernière doit être prise en compte, et c'est le moment.

La section départementale du SNEPAP-FSU des Bouches du Rhône